

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	94 (2022)
Heft:	2
Rubrik:	Chronique politique de Guy Parmelin

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

GUY PARMELIN, CONSEILLER FÉDÉRAL



La construction de logements coopératifs s'inscrit dans une longue tradition en Suisse. C'est la raison pour laquelle, au nom du Conseil fédéral, je suis très heureux de féliciter l'ARMOUP à l'occasion de son 100^e anniversaire. Malgré le temps qui passe, l'amélioration du logement reste une préoccupation centrale, puisque se loger demeure un besoin fondamental. Les expériences des deux dernières années

ont montré les enjeux d'un habitat de qualité et bon marché. Il m'apparaît que le marché du logement suisse est globalement en mesure de faire face aux besoins exprimés dans ce domaine. Cependant, il ne peut pas remédier à l'ensemble des problèmes. C'est pourquoi la Confédération, les cantons et les communes veillent à ce que toutes les couches de la population disposent d'une offre de logements adéquate et à un prix abordable. La construction de logements d'utilité publique joue un rôle central à cet égard. Sa promotion relève d'ailleurs d'un mandat constitutionnel.

Cette catégorie de logements, dont les loyers sont fixés sur la base des coûts, ne se résume pas à son caractère abordable, même s'il s'agit là d'un élément clé. Les personnes faisant le choix d'une coopérative sont généralement intéressées par un mode d'habitat communautaire, où la dimension sociale est primordiale. Ce n'est pas par hasard si ces coopératives se distinguent souvent par des espaces communs, des offres de garde et des formes d'habitation alternatives. Il s'agit là d'une valeur ajoutée importante sur le plan sociétal.

En outre, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique prennent en compte les contraintes de durabilité non seulement dans les projets de construction, mais encore lors des travaux de rénovation. La Confédération soutient les coopératives dans leur activité, notamment dans le cadre du programme spécial pour la promotion des rénovations énergétiques d'envergure en octroyant pendant les dix premières années des prêts sans intérêt à partir du fonds de roulement. En contrepartie, les

coopératives s'engagent à ne pas augmenter sensiblement les loyers et à veiller à ce que les locataires puissent rester dans leur domicile pendant les travaux.

Le fonds de roulement reste un instrument déterminant de la Confédération au titre de l'encouragement de la construction de logements. A la suite du rejet, en 2020, de l'initiative populaire «Davantage de logements abordables», ce fonds a été doté de 250 millions de francs supplémentaires sur dix ans. Il est réjouissant de voir que la demande est élevée en Suisse romande, ce qui signifie que les membres de l'ARMOUP font eux aussi usage de ces prêts.

Le deuxième instrument de soutien destiné aux maîtres d'ouvrage d'utilité publique a lui aussi été consolidé. Le Parlement a approuvé il y a un peu plus d'une année un nouveau crédit-cadre destiné à financer des engagements conditionnels en vue de l'encouragement de l'offre de logements pour les années 2021 à 2027. Grâce au cautionnement de la Confédération, la Centrale d'émission pour la construction de logements d'utilité publique (CCL) peut accorder des prêts à long terme avantageux, y compris aux membres d'ARMOUP.

L'octroi de prêts par le biais de ces deux instruments s'accompagne d'un examen minutieux des risques. Cela étant, le risque zéro n'existe pas plus dans le domaine de l'immobilier qu'ailleurs. C'est d'autant plus vrai que les aides publiques au logement opèrent dans un environnement où les risques ont tendance à être plus élevés que pour les particuliers. Dans ces conditions, la gestion des risques doit être cohérente et fiable, comme le Parlement nous l'a clairement fait comprendre. Nous avons pu le constater ces derniers mois et années: le marché du logement est en constante évolution. Tout changement entraîne son lot de défis pour la politique du logement et, partant, pour l'aide de la Confédération au logement. Les instruments existants de l'aide au logement doivent-ils être adaptés? Comment les façonner pour répondre aux besoins des maîtres d'ouvrage d'utilité publique? Comment interpréter l'approbation, par la majorité des votants en Suisse romande, de l'initiative populaire «Davantage de logements abordables»? Nous sommes en train d'analyser ces questions et nous en tirerons les conclusions qui s'imposent dans la droite ligne du programme annoncé par le nom de votre association au moment de sa constitution en 1920: l'Union suisse pour l'amélioration du logement.

Je lui souhaite bon anniversaire et plein succès. ■



ARMOUP
association romande
des maîtres d'ouvrage d'utilité publique

MERCI A NOS PARTENAIRES 2021-2022

PRINCIPAL



BANQUE
ALTERNATIVE
SUISSE



PRECISION
CUISINE



groupe e

PLATINE



RAMPINI
CONSTRUCTION

la Mobilière



PIZZERA POLETTI

OR

abl
recy-services sa

Blanc
NETTOYAGE, ENTRETIEN & REVÉTEMENTS DE SOLS

cofal

D
DUSCHOLUX

GETAZ MIAUTON



votre rêve, une réalité.

Retrouvez nos réalisations sur
www.coop-arcenciel.ch/nos-realisations